

■

**Trept**

**La municipalité a présenté  
son projet de PLU à la population**

## Jeudi 5 juin s'est tenue à la salle des fêtes la réunion publique concernant la révision imposée du PLU (Plan local d'urbanisme).

La commission urbanisme a commencé le projet de révision du PLU il y a deux ans en collaboration avec le cabinet Verdi, et Guillaume Tempelaere l'a présenté ce jeudi aux habitants.

Le PLU privilégie aujourd'hui les constructions de logements dans le centre du village. Par conséquent, trois secteurs d'extension se situeront dans le centre du village: la 1<sup>re</sup> Organisation d'aménagement et de programmation (OAP) se situe en bas de la Vie-de-Croze où 40 logements pourraient y être construits, la 2<sup>e</sup> OAP sera rue des Carriers après le groupe scolaire qui sera divisé en deux zones, le côté sud pouvant accueillir 10 logements tandis que la partie nord sera réservée pour la mairie pour d'éventuelles constructions d'équipements sportifs ou scolaires. Enfin la 3<sup>e</sup> OAP, plus petite, pourrait se situer sur deux parcelles, rue des Grandes-Roches, nécessitant une servitude pour trois logements.

Plusieurs emplacements réservés sont aussi envisagés: l'élargissement du carrefour entre la rue des Carriers et la



Guillaume Tempelaere, du cabinet Verdi, a présenté le projet de Plan local d'urbanisme à la population.

voie d'accès aux écoles, la création d'une voie d'évitement du bourg centre et de desserte de Courné, puis la création d'une voie de desserte des équipements publics du bourg centre des écoles et terrains de sport depuis la route de Cozance, ainsi que la création d'un trottoir et d'une piste cyclable rue de la Vie-de-Betz au niveau du lavoir, la création d'un chemin communal rejoignant le stade et l'aménagement d'un carrefour à Cozance, en direction de la rue du Grand-Moulin.

---

### **Le commissaire enquêteur donnera son avis décisif en janvier 2026**

---

L'agrandissement du parking et de la maison médicale, la mise au norme du stade et l'amélioration de la circulation de la Vie-de-Croze à la suite

des constructions prévues sont également en prévision. Enfin l'ancienne gare pourrait être réaménagée au vu de son emplacement sur la voie verte, en bâtiment à caractère touristique.

D'autres points ont été abordés comme les zones protégées autour du château de Serrières, les zones agricoles et la préservation des éléments patrimoniaux.

Le projet sera voté en conseil municipal dans les jours à venir.

Il sera alors accessible et consultable par tous les habitants en mairie, sur rendez-vous de préférence et également sur le site de la mairie. Les habitants pourront ainsi faire leurs réclamations et leurs propositions à partir de septembre prochain au commissaire enquêteur qui donnera son avis décisif en janvier 2026.

